

2341 - Actions sur les paysages

**Dépôt d'une demande
d'autorisation de défrichement**

Rapport n° CP/2011/582

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président du Conseil Général à déposer une demande d'autorisation de défrichement pour les travaux de restauration écologique de l'Espace Naturel Sensible du Woerr.

Le Conseil Général du Bas-Rhin pilote la réintroduction de la Tortue Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) sur le site du Woerr à Lauterbourg. Ce projet, inscrit dans sa Charte de l'Environnement en 1990, permettra de mener une politique active de renaturation de milieux naturels propices à l'espèce dans le secteur. Il favorisera de manière plus globale le retour d'un cortège d'animaux et de plantes typiques des milieux rhénans. Le site compte une surface de 150 ha avec un complexe d'habitats aquatiques, forestiers et ouverts dont la configuration semble répondre aux exigences de l'espèce.

Ce projet de réintroduction repose sur une collaboration transfrontalière forte entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Landkreis Germersheim, de nombreux sites sont également favorables à la cistude sur les communes allemandes de Berg et de Neuburg. Ce projet s'inscrit également dans un programme Interreg « Restauration des milieux humides rhénans et préservation de la biodiversité dans les environs de la Lauter – Cistude sans frontière », coordonné par le Conseil Général.

Des travaux de restauration écologique sont prévus sur ce site, nécessitant un défrichement localisé.

L'article R.311-1-3° du code forestier précise que tout dossier de demande d'autorisation de défrichement comprend : « Lorsque le demandeur est une personne morale, l'acte autorisant le représentant qualifié de cette personne morale à déposer la demande ».

Pour les demandes d'autorisation de défrichement sollicitées par un département, le Code général des collectivités territoriales n'attribue pas de compétence au Président du Conseil Général.

Cette délégation a été consentie à la commission permanente lors de la réunion plénière du Conseil Général du 20 mars 2008 ainsi que des réunions suivantes.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Général à déposer une demande d'autorisation de défrichement pour les travaux de restauration écologique de l'Espace Naturel Sensible du Woerr. Ces travaux visent à recréer des zones humides fonctionnelles, favorables à plusieurs espèces protégées dont la Tortue Cistude.

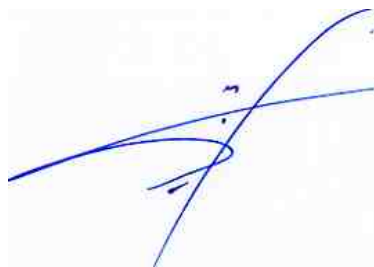
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation, autorise son Président à déposer auprès du Préfet une demande d'autorisation de défrichement pour les travaux de restauration écologique de l'Espace Naturel Sensible du Woerr.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer tout document ou acte constitutif de ces dossiers de demande d'autorisation de défrichement.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL